



Assemblée générale

Distr. générale  
23 avril 1997  
Français  
Original : Anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation  
en ce qui concerne l'application de la Déclaration  
sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples  
coloniaux

Bermudes

Document de travail établi par le Secrétariat

## Table des matières

|  | Paragraphe | Page |
|--|------------|------|
| I. Généralités .....   | 1-3        | 3    |
| II. Évolution constitutionnelle et politique .....             | 4-7        | 3    |
| A. Généralités .....   | 4-5        | 3    |
| B. Partis politiques et élections .....                        | 6-7        | 3    |
| III. Activités liées à la fermeture des bases militaires ..... | 8          | 3    |
| IV. Situation économique .....                                 | 9-23       | 3    |
| A. Généralités .....   | 9-11       | 3    |
| B. Finances publiques .....                                    | 12         | 4    |
| C. Secteur bancaire .....                                      | 13-15      | 4    |
| D. Transactions internationales .....                          | 16-19      | 4    |
| E. Transports et communications .....                          | 20         | 4    |
| F. Tourisme .....  | 21-23      | 5    |
| V. Situation sociale .....                                     | 24-29      | 5    |
| A. Relations raciales .....                                    | 24-25      | 5    |
| B. Emploi .....  | 26         | 5    |
| C. Santé publique .....  | 27         | 6    |
| D. Criminalité et prévention de la criminalité .....           | 28-29      | 6    |

|      |  |       |   |
|------|--|-------|---|
| VI.  | Situation de l'enseignement .....                | 30-31 | 6 |
| VII. | Statut politique futur .....                     | 32-37 | 7 |
|      | A. Référendum sur l'indépendance .....           | 32    | 7 |
|      | B. Position du Gouvernement du territoire .....  | 33    | 7 |
|      | C. Position de la Puissance administrante .....  | 34-36 | 7 |
|      | D. Mesures prises par l'Assemblée générale ..... | 37    | 8 |

## I. Généralités

1. Les Bermudes<sup>1</sup> sont situées dans la partie ouest de l'océan Atlantique, à environ 917 kilomètres à l'est du cap Hatteras, au large de la côte de la Caroline du Nord (États-Unis d'Amérique).

2. Le territoire a une superficie totale de 53,35 kilomètres carrés et il consiste en un archipel de quelque 150 îles et îlots disséminés du nord-est au sud-ouest sur une zone volcanique sous-marine qui n'est plus en activité. Un grand nombre d'îles sont raccordées. Leur altitude moyenne est de 30 mètres au-dessus du niveau de la mer, et le point culminant s'élève à 86 mètres. De manière générale, le terrain est vallonné, avec des plaines fertiles et quelques zones marécageuses. L'île principale a une longueur de 22,5 kilomètres et une largeur de 3,2 kilomètres. Sa superficie est d'environ 3 650 hectares, occupés essentiellement par une vallée fertile et peu profonde.

3. Selon les estimations les plus récentes, les Bermudes comptaient 61 121 habitants en 1995.

## II. Évolution constitutionnelle et politique

### A. Généralités

4. La Constitution du territoire, promulguée en juin 1968 et modifiée en 1973, 1979 et 1989, contient des dispositions sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sur les pouvoirs et les obligations du Gouverneur, ainsi que sur la composition, les compétences et les règles de procédure du Parlement, du pouvoir exécutif, du pouvoir judiciaire et de la fonction publique.

5. Les pouvoirs sont exercés par un gouverneur, un vice-gouverneur, un cabinet et un parlement bicaméral composé d'un sénat et d'une chambre d'assemblée. Le Gouverneur, nommé par la Reine, est responsable de la défense, des affaires extérieures, de la sécurité intérieure et de la police. Il peut déléguer certaines de ses responsabilités dans ces domaines au gouvernement du territoire. Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés, le Gouverneur est tenu de consulter le Conseil du Gouverneur, qu'il préside, et qui comprend en outre le Premier Ministre et deux ou trois ministres désignés par lui (voir également par. 3 ci-dessous). Tant qu'ils ont la confiance du Parlement, le Premier Ministre et son cabinet assument l'entière responsabilité des affaires publiques, sauf dans les domaines réservés au Gouverneur. Le Secrétariat du Cabinet, nommé par le Gouverneur sur recommandation du Premier Ministre, est à la tête de la

fonction publique; il est aussi le Secrétaire du Conseil du Gouverneur.

### B. Partis politiques et élections

6. Le territoire compte trois partis : le Parti uni des Bermudes (UBP), le Parti libéral national (NLP) et le Parti travailliste progressiste (PLP).

7. Les dernières élections générales se sont tenues le 5 octobre 1993. Le Parti uni des Bermudes a eu la majorité avec 22 sièges et le Parti travailliste progressiste a obtenu 18 sièges au Parlement du territoire.

## III. Activités liées à la fermeture des bases militaires

8. Des renseignements sur les activités liées à la fermeture des bases militaires en 1993 et 1994 sont contenus dans les précédents documents de travail établis par le Secrétariat (A/AC.109/1189, par. 31 à 35 et A/AC.109/2020, par. 10 et 11). On se souviendra qu'en octobre 1995, M. Grant Gibbons, Ministre des finances des Bermudes, avait annoncé la fermeture des bases ou installations militaires suivantes : la base navale américaine de St. David, l'annexe de la marine américaine et l'installation de Tudor Hill, toutes deux à South Hampton, et l'ancienne base canadienne de St. Daniel's Head. Il avait précisé que la fermeture de ces bases entraînerait pour le territoire une perte annuelle en devises d'environ 50 millions de dollars des États-Unis. Le Ministre a ensuite présenté un plan pour l'utilisation à long terme des terres devant passer sous la juridiction du gouvernement territorial après les fermetures. Ce plan prévoit les projets d'équipement suivants : un terrain de golfe, des infrastructures touristiques, un centre de pêche industrielle, un parc technologique, un centre de recherche et de formation, un port de plaisance public et des installations de loisirs. Son exécution pourrait entraîner la création de 3 000 emplois aux Bermudes. Ces projets seront gérés et financés par un organisme public, la Bermuda Development Corporation.

## IV. Situation économique

### A. Généralités

9. Les Bermudes n'ont pas de ressources naturelles, dans le sens classique du terme, qui puissent servir de base à une économie viable. Toutefois, elles ont tiré parti de leur site et

de la beauté de leurs paysages pour développer une industrie touristique réputée qui demeure un élément important de l'économie du territoire. Les transactions internationales apportent aussi une contribution importante à l'économie du territoire, car elles font entrer des devises. Le territoire tire aussi des recettes, des transports maritimes, des investissements et d'autres biens et services.

10. Dans le territoire, les secteurs manufacturier et agricole, peu importants, n'apportent qu'une contribution modeste à l'économie. Les industries manufacturières locales comprennent l'imprimerie, le traitement des produits de la pêche, la réparation des navires et la fabrication de peinture. Ces dernières années, le Gouvernement a essayé d'attirer des sociétés spécialisées dans les techniques de pointe, afin de développer l'informatique. L'agriculture est limitée en raison de la faible superficie agricole.

11. Selon la Puissance administrante, en 1996, le taux d'inflation a été de 2,5 %, contre 2,5 % en 1995 et 2,3 % en 1994.

#### B. Finances publiques

12. Selon la Puissance administrante, pour l'exercice 1996/97, les recettes totales devraient atteindre 473,1 millions de dollars des Bermudes<sup>2</sup>, soit 10 % de plus qu'en 1995/96. Les dépenses courantes devraient s'élever à 435 millions de dollars des Bermudes, soit une augmentation de 8,1 % par rapport à 1995/96. À la fin de l'exercice fiscal 1996/97, la dette publique s'élèvera à 140 millions de dollars des Bermudes au total.

#### C. Secteur bancaire

13. Les banques étrangères n'ont pas le droit de s'établir aux Bermudes; les banques locales bénéficient par conséquent du quasi-monopole des transactions internationales lucratives qu'elles effectuent pour le compte de leurs clients extraterritoriaux.

14. La Bank of Bermuda et la Bank of Butterfield occupent la 684e et la 795e place, respectivement, dans le classement mondial des banques. Une troisième banque, la Bermuda Commercial Bank, fondée en 1969 et la seule banque appartenant à des Bermudiens d'origine africaine, a été acquise en 1993 par la First Curaçao International Bank, domiciliée aux Antilles néerlandaises.

15. Selon la Puissance administrante, en septembre 1996, les avoirs des banques bermudiennes s'élevaient à 13 mil-

liards 328 millions de dollars des Bermudes. Ils étaient composés de dépôts à vue (460 millions de dollars des Bermudes), de dépôts à terme (5 milliards 35 millions de dollars des Bermudes); d'investissements (4 milliards 916 millions de dollars des Bermudes); de prêts et d'avances (2 milliards 254 millions de dollars des Bermudes); de terrains et autres valeurs immobilières (222 millions de dollars des Bermudes) et d'autres avoirs (441 millions de dollars des Bermudes).

#### D. Transactions internationales

16. Durant la période considérée, l'apport des sociétés internationales à l'économie bermudienne est restée un facteur important pour la santé de l'économie du territoire.

17. Selon la Puissance administrante, au 31 décembre 1996, 9 272 sociétés internationales étaient enregistrées aux Bermudes, dont 8 466 sociétés exemptées, 283 sociétés de personnes exemptées, 497 sociétés non résidentes et 26 compagnies d'assurance non résidentes. En 1996, 526 sociétés étrangères se sont inscrites au registre du commerce.

18. Dans le secteur des assurances, les Bermudes se placent dans les premiers rangs mondiaux de par leur nombre de compagnies d'assurance captives, et elles sont un lieu d'implantation privilégié pour les sociétés spécialisées dans les contrats de réassurance des sociétés transnationales. La croissance de ce secteur est surtout imputable à la hausse des tarifs de la réassurance internationale en Europe et en Amérique du Nord ainsi qu'à la législation financière du territoire et à la non-imposition des bénéfices, des dividendes ou revenus.

19. Le Directeur du Registre du commerce des Bermudes, qui est le principal régulateur du secteur de l'assurance aux Bermudes, a rappelé dans ses déclarations récentes que les normes et conditions d'entrée dans le secteur devaient rester strictes de façon à éliminer les sociétés peu recommandables qui s'efforçaient de s'implanter aux Bermudes. Il a également déclaré que son département augmentait ses effectifs et améliorait ses installations pour faire face à la croissance du marché de l'assurance et de la réassurance.

#### E. Transports et communications

20. Les documents de travail établis en 1994 et 1995 par le Secrétariat sur les Bermudes contiennent des renseignements de base sur les transports et les communications (voir A/AC.109/1189, par. 57 à 59 et A/AC.109/2020, par. 22 et 23).

## F. Tourisme

21. Durant la période considérée, le tourisme a gardé son importance pour l'économie du territoire, restant la principale source de devises.

22. Selon la Puissance administrante, 391 450 touristes ont séjourné aux Bermudes en 1996, auxquels s'ajoutent 180 336 passagers de croisière. Cela représente une augmentation de 0,8 % et de 6,2 %, respectivement, par rapport à 1995. Cette augmentation est attribuée en partie à une nouvelle campagne de publicité et au fait que les paquebots de croisière ont fait de plus nombreuses escales aux Bermudes. De janvier à septembre 1996, les dépenses effectuées par les touristes sur le territoire se sont élevées à 387,9 millions de dollars des Bermudes.

23. Selon la Puissance administrante, l'industrie hôtelière reste un employeur important avec 4 236 emplois en juillet 1996.

## V. Situation sociale

### A. Relations raciales

24. On se souviendra que, dans son discours du 5 novembre 1993 (A/AC.109/1189, par. 75), le Gouverneur avait annoncé la création d'un nouveau ministère des questions sociales chargé de lutter contre la discrimination raciale dans les communautés, et d'oeuvrer avec toutes les parties intéressées en vue de son élimination. Le ministère a mis en place un plan d'action comportant des mesures dans les trois domaines suivants :

a) La loi portant création de la Commission de l'unité et de l'égalité raciale a été adoptée par le Parlement, et la Commission créée l'année suivante. Cette dernière s'emploie, en collaboration avec des particuliers, des employeurs, des syndicats et des institutions, à promouvoir de meilleures relations raciales grâce à l'éducation et à des programmes sociaux visant à modifier le comportement et à améliorer les attitudes à l'égard des questions raciales;

b) Les pouvoirs, la portée et les fonctions de la Commission des droits de l'homme ont été renforcés par le biais d'amendements apportés aux lois relatives aux droits de l'homme de 1981;

c) Des amendements rendant illégaux le « harcèlement racial » et l'« intimidation raciste » ont été apportés au Code pénal.

25. En 1995, le Gouvernement a publié un rapport intitulé « Bermuda's Stride Towards the Twenty-First Century » (Les Bermudes s'acheminent vers le XXI<sup>e</sup> siècle), qui contient une analyse de la situation sociale aux Bermudes. Ce rapport soulignait les problèmes découlant du racisme institutionnalisé et du racisme sur le lieu de travail et recommandait aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures voulues pour y mettre fin. La Commission de l'unité et de l'égalité raciale s'emploie actuellement à remédier aux problèmes mentionnés dans le rapport, conformément à son mandat, qui l'habilite à publier un projet de code de conduite contenant des conseils pratiques pour l'élimination de la discrimination fondée sur la race et le sexe dans le travail. À l'issue de consultations avec les organisations et associations communautaires intéressées, la Commission a presque achevé l'élaboration d'un projet de code qui devait parvenir au Ministre en mars 1997. La Commission a financé un programme de formation professionnelle tenant compte de la diversité raciale qui est offert en collaboration avec le National Training Laboratories Institute de Washington (D. C.) et le Collège des Bermudes. Ce programme vise à donner à des animateurs les compétences voulues pour travailler de concert avec diverses organisations et institutions sur les problèmes liés à la diversité raciale et sur les moyens d'y faire face dans le contexte des Bermudes. Une soixantaine de personnes ont été formées à ce jour, et l'objectif est d'en former une centaine au total. Sous la direction de la Commission, ces animateurs organisent, en coopération avec des institutions, des réunions de travail ayant pour objet d'éliminer la discrimination raciale institutionnalisée et de lever tous les obstacles à l'égalité des chances aux Bermudes.

### B. Emploi

26. Selon la Puissance administrante, en 1996, le nombre total des emplois s'établissait à 34 633 et se répartissait comme suit : agriculture, pêche et industries extractives, 503; industrie manufacturières, 1 392; services publics, 516; bâtiment, 1 896; commerce de gros et de détail, 4 877; hôtels, restaurants et clubs, 5 984; transport, stockage et communications, 2 205; banques, assurances et immobilier, 5 307; administration publique et défense, 4 468; services éducatifs, sanitaires et communautaires, services personnels et domestiques, 5 581; sociétés internationales, 2 420.

### C. Santé publique

27. Le Ministère de la santé et des services sociaux continue à être chargé de toutes les questions touchant la santé publique. Les soins médicaux sont dispensés par des praticiens du secteur privé et par trois centres de services de santé publics. Les soins hospitaliers sont payants, et tous les travailleurs sont tenus de contracter une assurance maladie. Une taxe hospitalière couvre le coût des soins dispensés en milieu hospitalier aux moins de 16 ans; les indigents de plus de 65 ans n'acquittent que 20 % du coût des prestations.

### D. Criminalité et prévention de la criminalité

28. La Puissance administrante a signalé que le nouveau commissaire de police du territoire avait publié la stratégie des services de police en juillet 1995. Ce document aborde une vaste gamme de problèmes, notamment l'augmentation inquiétante de la criminalité aux Bermudes; l'insuffisance des patrouilles de police, une proportion excessive d'officiers de police ayant rang de commissaire ou un rang plus élevé; une proportion extrêmement faible de personnels civils; et des postes de police et lieux de détention surpeuplés, mal conçus et ne satisfaisant pas aux normes.

29. Le rapport annuel des services de police pour 1995 a indiqué que le nombre de véritables cas de délits pénaux signalés en 1995 était de 5 233, soit une diminution de 10,9 % (640 cas de moins) par rapport à l'année précédente. Les statistiques relatives à la criminalité pour 1995 sont les suivantes : meurtres, 3; coups et blessures, 62; blessures, 126; agressions dirigées contre les forces de police, 13; agressions sexuelles dirigées contre des femmes, 65. En 1994, le taux de détection des crimes avait été de 38,54 %, contre 36,28 % en 1995. Le trafic et l'abus des drogues ne sont pas inclus dans ce taux de détection. Si on les inclut, le taux de détection pour 1995 a été de 40,05 % contre 42,45 % en 1994. Le rapport note que le trafic et l'abus des drogues continuent d'être des facteurs essentiels de l'activité criminelle aux Bermudes. Environ 80 % de tous les délinquants considèrent que l'usage des drogues est la cause majeure de leur délinquance. En 1995, la police a saisi 109,32 grammes d'héroïne, 8,915 kilogrammes de cocaïne (plus 31,27 kilogrammes sur le rivage), 12,887 kilogrammes de cocaïne base, 430,73 grammes de résine de cannabis et 176 plants de cannabis. La Division des stupéfiants a également saisi 133 985,97 dollars des Bermudes en espèces.

### VI. Situation de l'enseignement

30. Comme suite aux observations et recommandations formulées en 1988 par l'équipe de planification de l'enseignement constituée par le Gouvernement, le projet de refonte complète de l'enseignement est entré dans sa phase finale. Les principales recommandations de l'équipe étaient les suivantes : suppression de l'examen d'entrée dans le secondaire; création d'écoles secondaires du premier cycle (ou collège) où seraient admis les élèves ayant fréquenté certaines écoles primaires spécifiques; création de lycées où l'admission serait déterminée soit selon le choix des parents et les places disponibles, soit par tirage au sort en cas de demandes d'inscription trop nombreuses dans l'un des deux lycées; et fermeture de la majorité des écoles spéciales existantes de manière que tous les enfants, notamment les enfants ayant des besoins spéciaux, reçoivent un enseignement dans le milieu scolaire le plus normal possible.

31. Selon la Puissance administrante, ce système éducatif restructuré sera en place en septembre 1997 avec l'ouverture des collèges et la création d'un lycée ultramoderne. L'une des écoles secondaires existantes deviendra le deuxième lycée après une rénovation complète. Dix-huit écoles primaires dispenseront un programme d'études de six ans (du premier au sixième niveau) à des élèves âgés de 5 à 10 ans. Cinq collèges accueilleront les élèves ayant fréquenté les écoles élémentaires prévues à cet effet dans leurs zones respectives. Ces établissements dispenseront les trois années d'études du premier cycle à des élèves âgés de 11 à 13 ans. Les deux lycées dispenseront les quatre années d'études du deuxième cycle à des élèves âgés de 14 à 17 ans dans une vaste gamme de disciplines. Outre les cours traditionnels de sciences, de mathématiques, d'anglais, d'études sociales et de langues étrangères, les matières enseignées feront une plus large place à l'informatique ainsi qu'aux études techniques, qui remplaceront le programme traditionnel dépassé d'enseignement technique. Les diplômés de ce nouveau système éducatif pourront soit rejoindre directement les rangs de la population active soit poursuivre leurs études au Collège des Bermudes ou dans des collèges et universités à l'étranger. Le Gouvernement offre également un enseignement préscolaire pour les enfants âgés de 4 ans.

## VII. Statut politique futur

### A. Référendum sur l'indépendance

32. On se souviendra que, le 24 mars 1995, le Parlement bermudien avait adopté la loi référendaire sur l'indépendance par 20 voix contre 18, en dépit des fortes objections soulevées par le parti d'opposition, le PLP, et avec le plein appui de l'UBP. Le 5 avril 1995, à l'issue de longs débats, le projet de loi a été adopté par le Sénat sans que les trois sénateurs du PLP se soient prononcés contre lui, alors que le PLP avait précédemment déclaré que, tout en étant favorable à l'indépendance, il s'opposait à un référendum. Le mode de scrutin exigeait que l'option gagnante — pour ou contre l'indépendance — rallie les suffrages de 40 % au moins des électeurs inscrits pour pouvoir être exécutée par le Gouvernement. La majorité simple des électeurs déciderait donc de l'avenir du territoire et donnerait au référendum force exécutoire. Le référendum s'est tenu le 16 août 1995. Selon la Puissance administrante, 58,8 % des électeurs inscrits y ont participé et les résultats ont été les suivants : pour l'indépendance : 25,6 %; contre : 73,7 %; abstentions : 0,7 %. À la suite du référendum, M. John Swan, Premier Ministre des Bermudes, a démissionné et a été remplacé par M. David Saul, ancien Ministre des finances.

### B. Position du Gouvernement du territoire

33. On se souviendra qu'en septembre 1995, M. David Saul, Premier Ministre des Bermudes, a déclaré que «l'indépendance n'était plus d'actualité et qu'il n'en serait plus question pendant la session parlementaire en cours». Cette position est demeurée inchangée pendant la période à l'examen.

### C. Position de la Puissance administrante

34. Le 18 décembre 1996, Sir Nicholas Bonsor, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, a fait la déclaration suivante :

«À la lumière des événements récents, le Gouvernement de Sa Majesté a examiné les problèmes qui se posent ou risquent de se poser dans les cinq territoires dépendants des Caraïbes. Des améliorations considérables ont été apportées à l'administration du territoire et à la conduite des affaires publiques. Toutefois, il apparaît clairement qu'il y aura peut-être lieu de prolon-

ger les pouvoirs qui sont dévolus au Gouvernement de Sa Majesté. Nous en tiendrons compte lors de nos prochaines discussions avec chacun des cinq gouvernements intéressés et procéderons aux modifications nécessaires, le cas échéant. Nous attachons une grande importance au maintien de nos relations d'amitié et de notre étroite coopération avec les territoires en vue de leur bien-être actuel et de leur prospérité future.»

35. Le 9 octobre 1996, devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), le représentant du Royaume-Uni a fait les observations suivantes :

«Le Royaume-Uni a 10 territoires dépendants dont le statut relève du mandat de la Quatrième Commission. Comme lors des années précédentes, le Royaume-Uni saisit donc cette occasion pour faire connaître sa position officielle à la Commission.

Le Royaume-Uni demeure fermement attaché au principe de l'autodétermination appliqué conformément aux vœux des populations intéressées et conformément aux autres principes et droits consacrés dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux obligations énoncées dans d'autres traités...

... L'action menée par le Gouvernement britannique en matière de décolonisation est positive. Le Royaume-Uni continue de s'acquitter avec beaucoup de sérieux de l'obligation qui lui est faite par la Charte de promouvoir l'autonomie dans ses territoires dépendants. Nous ne ménageons aucun effort pour communiquer des renseignements sur ces territoires à la Quatrième Commission, conformément à l'Article 73 e) de la Charte.

Respectueux des obligations qui sont les nôtres en vertu de traités, nous demeurons fermement résolus à nous assurer, en coopération avec le gouvernement élu localement, que l'appareil constitutionnel desdits territoires dépendants reste conforme aux intérêts et aux vœux de leur population.

Chacun de ces territoires tient des élections libres et honnêtes durant lesquelles toutes les parties ont la possibilité de faire toutes les propositions constitutionnelles qu'elle souhaite... Le Royaume-Uni est entièrement disposé à examiner toute proposition qui lui sera soumise par la population de ses territoires elle-même.

Le Royaume-Uni prend également au sérieux son obligation de répondre aux besoins économiques des territoires non autonomes. Les besoins économiques et financiers raisonnables de nos territoires continuent

à occuper la première place dans notre programme d'aide...»<sup>3</sup>

36. Le 27 mars 1997, dans une déclaration à l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Royaume-Uni acceptait pleinement les obligations qui lui incombent en sa qualité de puissance administrante en vertu de la Charte des Nations Unies (A/51/PV.94).

#### D. Mesures prises par l'Assemblée générale

37. Le 27 mars 1997, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 51/224 B, dont la section 3 concerne spécifiquement les Bermudes.

#### Notes

<sup>1</sup> Les informations figurant dans le présent document de travail sont tirées de rapports transmis au Secrétaire général les 13 janvier et 19 mars 1997 par le Gouvernement britannique conformément à l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies.

<sup>2</sup> Un dollar des Bermudes équivaut à un dollar des États-Unis.

<sup>3</sup> Pour un résumé des observations, voir le document A/C.4/51/SR.4, par. 59 à 62.